

Installons l'Agence Européenne des Médicaments à Lens

Lens Liévin Pôle Européen

Pistes et Propositions pour une candidature
de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
à la relocalisation de l'Agence Européenne des Médicaments

Patrick Debruyne

Août 2016

<https://www.facebook.com/lenslievinpoleeuropeen/>

Préambule

UNE VISIBILITE INTERNATIONALE FRAICHEMENT ACQUISE

L'ex-bassin minier a connu de profondes mutations. A la reconversion tertiaire des années 1970 et 80, succède désormais le double défi du **numérique** et de la **troisième révolution industrielle**.

Depuis une vingtaine d'années, l'ex-bassin minier est parvenu à cultiver une **visibilité nouvelle à l'international** grâce au stade Bollaert, au rayonnement du Louvre-Lens et, plus récemment, son inscription au patrimoine de l'UNESCO aux côtés de « merveilles du monde » aussi prestigieuses que les Pyramides d'Egypte ou la Grande Muraille de Chine.

Toutefois le territoire n'a pas suffisamment tiré parti de cette stratégie en matière de **développement économique et d'emploi**, fondant une attente forte de ses habitants.

AU CŒUR DE LA « BANANE BLEUE »...

La création de la région Hauts-de-France constitue une nouvelle étape de ce désenclavement.

L'ex-bassin minier se situe désormais **au cœur d'une euro-région naissante** avec des dynamiques de territoires à construire pour les cinq à dix prochaines années.

En lisière du canal Seine-Nord, idéalement placé entre Bruxelles et Paris, jamais ce territoire n'aura joui d'un positionnement aussi stratégique dans la **mégalopole européenne**, également dénommée « banane bleue » par les géographes et économistes - cet axe Londres-Milan qui englobe les territoires parmi les plus dynamiques de l'hémisphère Nord **constitue l'un des plus grands espaces de croissance au monde**.

LE VIRAGE DU BREXIT

Le Brexit est porteur de risques pour la région Hauts-de-France. 10 % des flux financiers et commerciaux sont réalisés avec la Grande-Bretagne dans un contexte de grandes fragilités structurelles et sociales.

Depuis 2000, la **région Hauts-de-France souffre d'un déficit d'emplois** : 87 500 créations pour 185 000 demandeurs nouveaux.

Le bassin d'emploi de Lens est parmi les plus affecté : fin 2015, le taux de chômage s'élevait à 16.9 %, soit respectivement 6,7 et 1,1 points supérieurs aux moyennes nationale et régionale.

Ce constat invite à une recherche d'opportunités auprès de tout acteur, économique ou institutionnel, qui outre-manche pourrait être tenté de s'implanter sur le continent.

POURQUOI RELOCALISER L'E.M.A ?

Si les conséquences politiques du Brexit restent difficiles à évaluer, la relocalisation de *l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs* (CEPOL) et *l'Agence des Médicaments* (EMA) apparaissent inéluctables en raison d'enjeux économiques et sécuritaires.

Aucun règlement ne fixe de critères en matière d'implantation des administrations européennes, encore moins de « réimplantation » - ce cas de figure n'ayant pas été anticipé par le traité de Lisbonne en dehors de son article 50.

Tout concourt à penser qu'une logique politique prévaudra à la relocalisation de ces deux agences, logique fondée sur le respect d'un équilibre entre Etats, des poids économique et démographique, mais également une attention portée aux **qualités intrinsèques de chacune des candidatures** qui seront déposées.

Un partage entre "petits" et "grands" Etats présenterait l'intérêt de maintenir cet équilibre et ce d'autant que l'une des deux agences britanniques (le CEPOL) dispose déjà d'un site en Hongrie qui pourrait ainsi constituer la "destination naturelle et logique".

Les pistes de relocation de l'EMA apparaissent plus ouvertes.

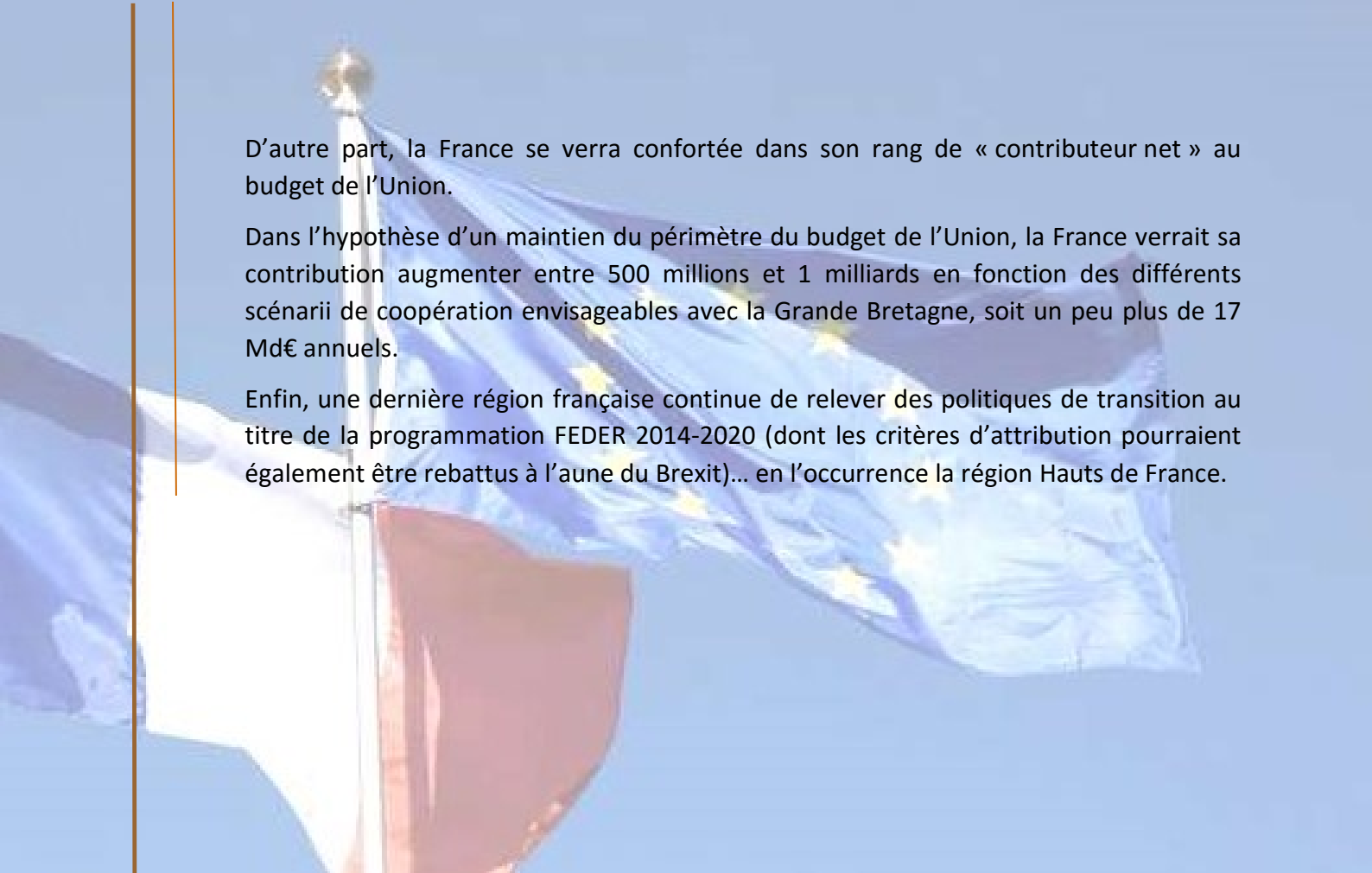
LA FRANCE ET LA REGION HAUTS DE FRANCE PEUVENT-ELLES Y PRETENDRE ?

Elles disposent, toutes deux, de sérieux arguments !

Sur un plan institutionnel, la France accueille déjà la Direction Européenne de la Qualité du Médicament à Strasbourg.

Mais le Brexit aura d'autres conséquences plus politiques pour la France.

D'une part, la France verra son poids « mécaniquement » relevé au sein de l'Union : elle représentera désormais 19 % de la population et 15 % du PIB communautaire (contre respectivement 14 et 15 % aujourd'hui).



D'autre part, la France se verra confortée dans son rang de « contributeur net » au budget de l'Union.

Dans l'hypothèse d'un maintien du périmètre du budget de l'Union, la France verrait sa contribution augmenter entre 500 millions et 1 milliards en fonction des différents scénarii de coopération envisageables avec la Grande Bretagne, soit un peu plus de 17 Md€ annuels.

Enfin, une dernière région française continue de relever des politiques de transition au titre de la programmation FEDER 2014-2020 (dont les critères d'attribution pourraient également être rebattus à l'aune du Brexit)... en l'occurrence la région Hauts de France.

L'Agence Européenne des Médicaments, c'est quoi ?

L'Agence européenne des médicaments (en anglais : European Medicines Agency, EMA) est l'une des 44 agences et offices de droit européen.

Créée en 1995, elle se situe à Londres dans le quartier d'affaires de Canary Wharf (ex docks réhabilités).

Elle a pour mission **l'évaluation scientifique et la supervision des médicaments à usage humain et vétérinaire.**

L'EMA occupe une place éminemment stratégique en veillant au **respect des directives européennes en matière sanitaire.**

Elle remplit ses missions indirectement via les agences nationales (par exemple l'ANSM en France) ou directement via le pouvoir de délivrance d'autorisations centralisées.

De fait, l'EMA occupe une place prépondérante dans :

- la promotion et la préservation des intérêts économiques de l'industrie pharmaceutique européenne ;
- la promotion de la recherche et l'innovation ;
- la promotion de l'équité thérapeutique au sein de l'Union.

Régulateur d'envergure mondiale, elle est le pendant européen de la *Food and Drug Administration* aux Etats-Unis et un partenaire important de l'Organisation Mondiale de la Santé.

L'EMA en chiffres :

400 collaborateurs d'horizons scientifiques, administratifs et juridiques divers

200 millions de budget alimenté à 80 % par la contribution des laboratoires.



Un projet audacieux mais réaliste

LA REGION HAUTS DE FRANCE EST PLUS SPECIALISEE QU'ON NE LE PENSE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

S'il est vrai que l'emploi dans le secteur pharmaceutique reste faible en région Hauts-de-France (moins de 2 % soit un peu plus de 3000 salariés), la **progression des effectifs est très marquée** : + 18 % entre 2007 et 2011 quand l'ensemble du secteur industriel subissait une contraction supérieure à 10 % tant à l'échelon régional et national.

Cette croissance conforte l'attrait **géographique de la région Hauts de France vers les acteurs de l'industrie pharmaceutique dans le marché européen.**

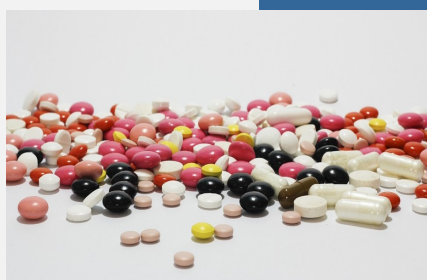
L'atout géographique de la région Hauts de France demeure intact dans toutes les hypothèses « Post Brexit ».

Accessible en 3 heures au plus des principales places de ce secteur d'activité (Genève, Londres, Paris), l'ex-bassin minier dispose de capacités foncières connectées et en périphérie immédiate de Lille, permettant **l'implantation et la clusterisation rapide de nouveaux acteurs, centres de décisions comme de production, qui recherchent la proximité de l'Agence.**

Enfin, au cours des vingt dernières années la région Hauts de France a structuré son offre de soins, la recherche et la formation autour d'**aura-santé** qui regroupe désormais quelques 150 entreprises privées et publiques et plus de 15 000 professionnels.

La région Hauts de France dispose de deux pôles de compétitivité, *Nutrition Santé Longévité* et *Industrie Agro Ressources*, complémentaires et transverses des technologies du vivant, du numérique et des biotechnologies.

En 2016, ces deux pôles réunissent environ 300 structures réparties entre la métropole lilloise et la Picardie.



Une croissance d'emploi deux fois plus rapide que les destructions

L'excellence reconnue : **aura-santé**

Deux **Pôles de compétitivité**

Plus de **20.000 salariés** œuvrant dans la santé

LENS – LIEVIN, MOINS EXCENTRE QU'ON NE PEUT LE PENSER...

L'Europe s'est bâtie sur un **modèle déconcentré** (ou polycentré) qui constitue aujourd'hui encore « **l'ADN** » de l'Union comme en témoigne ses institutions : l'exécutif à Bruxelles, le législatif à Strasbourg, le judiciaire à Luxembourg.

Les 44 agences et offices de droit européen obéissent à ce même « ADN ». Elles sont aujourd'hui réparties dans 27 pays, principalement des capitales européennes, mais pas uniquement : 17 d'entre elles sont dans des villes "intermédiaires" connectées à une métropole.

Ainsi, l'agence *Frontex* est implantée à Varsovie, capitale polonaise... à peine plus peuplée que la Métropole Européenne Lilloise (1.8 contre 1.2 millions d'habitants).

L'Agence de régulation de l'énergie est implantée à Ljubljana, capitale de l'Etat slovène... de 2 millions d'habitants.

L'Office de la protection de la propriété intellectuelle se trouve dans le sud de l'Espagne, carrefour européen comparable à celui des Hauts de France, dans la ville d'Alicante, à peine moins peuplée que... l'arrondissement de Lens.

Enfin Valenciennes, qui a pleinement joué de sa spécialisation économique et de l'interconnexion avec la métropole lilloise, accueille depuis 1995 **l'Agence Ferroviaire Européenne**.

Bref, dans ce modèle européen déconcentré *Lens-Liévin Pôle Européen* peut devenir une réalité ! A condition de lever une dernière fragilité : tendre vers la masse critique exigible dans la mondialisation.

C'est la raison pour laquelle la **candidature à la relocalisation de l'EMA doit aider à mûrir un projet de métropolisation de l'ex-bassin minier**, socle de cette visibilité nouvelle dans le monde de 2030.

Le rapprochement avec les deux Communautés voisines (CAHC et Artois Comm), avec ses **600 000 habitants** permettrait ce mouvement. Fusionnée et rendue forte de **70 000 habitants**, Lens-Liévin deviendrait la seconde ville du Pas-de-Calais devant Arras et après Calais.

Vu de Genève, de Milan
ou de New-York...

... « Lens-Liévin », c'est
Lille !



Il convient de distinguer les volets d'emplois *direct* et *indirect*.

Le premier, le volet *direct*, s'avérerait faible puisque l'EMA s'implanterait avec une majorité des 400 collaborateurs actuellement en poste : médecins, chercheurs, juristes...

Le second, le volet *indirect*, s'avérerait beaucoup plus dynamique puisqu'une part significative de la valeur ajoutée de l'Agence (200 millions de budget) serait réinvestie localement à travers la demande marginale dans les secteurs de l'hébergement, des infrastructures réseaux et de transports, la consommation de biens et services.

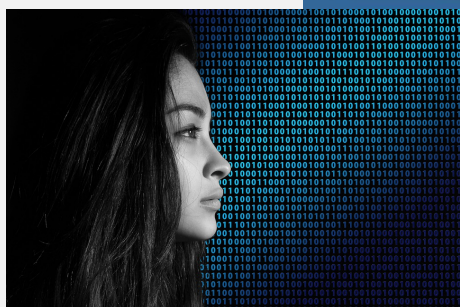
Le levier d'emploi le plus structurel réside, à moyen terme, **dans l'attractivité de l'EMA vers l'ensemble de la filière pharmaceutique européenne** dont une partie pourrait rechercher la proximité du régulateur européen (à l'instar de ce qui put être constaté après 1995 où nombres de centres de décisions rejoignirent Londres pour cette raison).

En 2015, le marché mondial du médicament s'élevait à 1000 Md€, marché qui restera soutenu en raison de l'accroissement démographique, du vieillissement et de la recrudescence de crises sanitaires.

Rapprocher 1.5 % de la production mondiale en valeur de la région Hauts de France équivaldrait à une hausse de son PIB de... 10 %.

En outre, le secteur pharmaceutique étant l'un des plus dynamiques en matière de recherche et de développement, il permettrait d'accélérer le rattrapage régional, véritable talon d'Achille (1.1 % de son PIB contre 2.2 % en moyenne nationale).

Enfin la convergence entre les sciences du vivant et la TRI autour des nano et biotechnologies, des matériaux innovants et du 3.0 constitue un **accélérateur de croissance vers des secteurs d'activité bien plus larges et tout aussi porteurs.**



Une source d'**emplois indirects**

Un apport de **valeur ajoutée** sur le territoire et vers ses habitants

Un **signal** vers l'industrie pharmaceutique et les porteurs de Troisième Révolution Industrielle

UN INVESTISSEMENT (PLUS QUE) REALISTE

La relocalisation de l'EMA coûterait entre... **zéro et quinze millions d'euros**, correspondant à la construction de 5 à 6000 m² de bureaux, et ce dans l'hypothèse où les pouvoirs publics (Communauté d'Agglomération Lens-Liévin, Région) feraient le choix d'en supporter l'entière charge. Soit le coût (en investissement) de la construction d'un échangeur autoroutier, ou 5% du coût de la reconstruction du Centre Hospitalier de Lens, ou encore un an de section d'exploitation du Louvre-Lens.

Le projet comporterait des coûts induits.

Certains à la charge des partenaires européens (notamment des coûts opérationnels liés au déménagement de l'Agence).

D'autres à la charge de la future métropole Lens-Liévin, **variables en fonction du projet de territoire dans lequel s'inscrirait l'EMA** : par exemple le passage en trois voies de l'A21 (évaluable entre 200 et 300 millions) ou encore la création de nouvelles zones d'activités.

Une part significative de ces investissements relèverait de fonds privés avec **un fort effet levier sur l'emploi** (notamment en matière d'offre hôtelière, immobilière, ainsi que le secteur des services).

La participation financière de la région mais aussi et surtout l'imputabilité d'une partie des coûts liés à la relocalisation de l'EMA sur des fonds de concours européens constitue un enjeu.

Un **investissement** réaliste

Un **accélérateur de fonds privés**

Les Hauts de France reste la **dernière région française inscrites au titre des politiques de « rattrapage »** dans la programmation 2014-2020 du FEDER



Un mode opératoire à construire

QUELLE IMPLANTATION ?

L'envergure de ce projet ne doit pas nous amener à surévaluer la contrainte opérationnelle qui doit certes s'appréhender avec la plus grande rigueur mais qui reste pleinement accessible.

Matériellement parlant, avec ses 400 collaborateurs l'EMA a la taille d'un grand service déconcentré de l'Etat en région ou encore (pour rester sur une « échelle lensoise ») la taille de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Symbole de la puissance européenne, l'Agence devra bénéficier d'une implantation à la hauteur. La sécurité, très renforcée sur le site actuel de Canary Wharf en raison d'enjeux d'intelligence économique, devra retenir toute l'attention.

Pour toutes ces raisons **un projet immobilier neuf et « sur mesure »**, apte à intégrer toutes les exigences de la Commission Européenne, constitue l'hypothèse la plus opérante.

Ces locaux doivent-ils s'intégrer dans un **nouveau projet de cité administrative et d'affaires**, en cœur urbain directement accessibles de la gare de Lens ?

Cette future implantation permet-elle la reconversion du site du Centre Hospitalier, délocalisable en 2018 ?

Au contraire, cette implantation trouve t-elle sa « raison d'être » en proximité immédiate du site du Louvres-Lens, prémices d'un **futur quartier international et européen** ?

Ces questions sont au croisement à la fois de la symbolique, de l'opérationnel, et de la vision que nous souhaiterons avoir pour *Lens Liévin Pôle Européen* à échéance de 2020-2030.

Cette réflexion doit inclure tous les porteurs d'enjeux, élus, habitants et créateurs — mais elle doit trouver une issue dans des délais contraints.

Une opportunité pour **rebondir**
autour d'un **projet urbain**

Opérationnalité et
symbolique...

... au croisement d'un **passé**
assumé et d'une **confiance**
retrouvée dans l'avenir



COMMENT APPREHENDER LA PHASE INTERMEDIAIRE ?

Ce point constitue probablement le plus aléatoire en l'état des faibles avancées diplomatiques dans le courant de l'été entre la Grande-Bretagne et l'Union.

Rien ne peut être clairement établi dans l'attente d'ouverture des négociations et l'établissement d'un rétro-calendrier précis, vraisemblablement dans le courant de l'automne.

Si elle est contraignante cette incertitude constitue une opportunité pour approfondir la candidature lensoise dans le respect d'un délai court.

L'hypothèse d'une désynchronisation du cadre de négociations et du cadre opérationnel ne pouvant être complètement exclue, **la relocalisation de l'EMA pourrait s'inscrire dans un objectif à 24, voire 36 mois** – soit un délai compatible avec celui nécessaire au montage du projet, notamment dans son versant immobilier.

Dans l'hypothèse d'une issue rapide de Brexit, **l'implantation dans des locaux provisoires au sein de la communauté d'agglomération**, possiblement l'implantation dans une localité « tierce » (par exemple en métropole lilloise), pourrait constituer une piste.

Deux scénarii : un « court » et « moyen » termiste

Etre **force de proposition**

Une **consultation rapide** avec l'ensemble des porteurs d'enjeux du territoire, de la Région et l'Etat

Faire connaître rapidement la position de la CALL

